

**DECISION**  
**du Comité de Ministres**  
**accordant démission honorable de ses fonctions**  
**à un Secrétaire général adjoint**  
**de l'Union économique Benelux**  
**M (78) 17**

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 34, alinéa 3 du Traité d'Union,

Vu la décision du Comité de Ministres du 19 juillet 1976 nommant Monsieur A. DUHR Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux,

A pris la présente décision :

*Article 1<sup>er</sup>*

Démission honorable de ses fonctions est accordée, à sa demande, à Monsieur A. DUHR, Secrétaire général adjoint de l'Union économique Benelux.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1979.

FAIT à Bruxelles, le 28 décembre 1978.

Le Président du Comité de Ministres.

H. SIMONET